



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du deux avril deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjointes au Maire, Mmes Hélène SAISON et Jennifer DELTOMBE conseillères municipales, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Stéphanie DORLENCOURT et MM Willy SCHRAEN, Alain ZEGRE sont absents

Mme Dorianne DUBOCQUET est absente excusée

M Sylvain IKET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND et M. Michel BRAME donne procuration à M. le Maire

M. Vincent KERCKHOVE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du seize avril deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du seize avril deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

**Délibération 24 06 30**

### CESSIONS DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire expose,

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée A816 de 1248 m<sup>2</sup>, située à l'arrière du lotissement d'Helvelinghem.

Un habitant est intéressé mais pour une partie de la parcelle.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'étudier l'offre et de faire procéder à la division de cette dite parcelle aux frais de l'acquéreur

Une autre personne est intéressée pour acquérir une parcelle cadastrée A 785 de 183 m<sup>2</sup>, toujours située à l'arrière du lotissement d'Helvelinghem

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire à négocier le prix de vente de ces deux parcelles

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder à la division sur la parcelle A816

Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre

Jean-Michel BOUHIN

Le Maire,



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 3 JUL. 2024